

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

Bureau communautaire • Mardi 15 mars 2022

- > **Affichage** et transmission aux élus communautaires et municipaux le 15 mars 2022
- > **Le Procès-Verbal** complet avec débats sera approuvé par le bureau communautaire suivant et diffusé par la suite.

## **DÉLIBÉRATION 20220315\_01** • 10 voix pour

### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE CCA / COORDINATEUR COHÉSION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE, POUR ASSURER LA DIRECTION DU CCAS DE LA COMMUNE DE TRÉGUNC**

- > Le bureau communautaire valide la mise à disposition partielle d'un agent de CCA auprès du CCAS de la commune de Trégunc, conformément à la convention et autorise M. Le Président à signer la convention ainsi que tout document en relation avec cette affaire.